

Retour sur le séminaire SCoT et métropolisation

1 / Déroulement de la matinée

2 / Sujets abordés

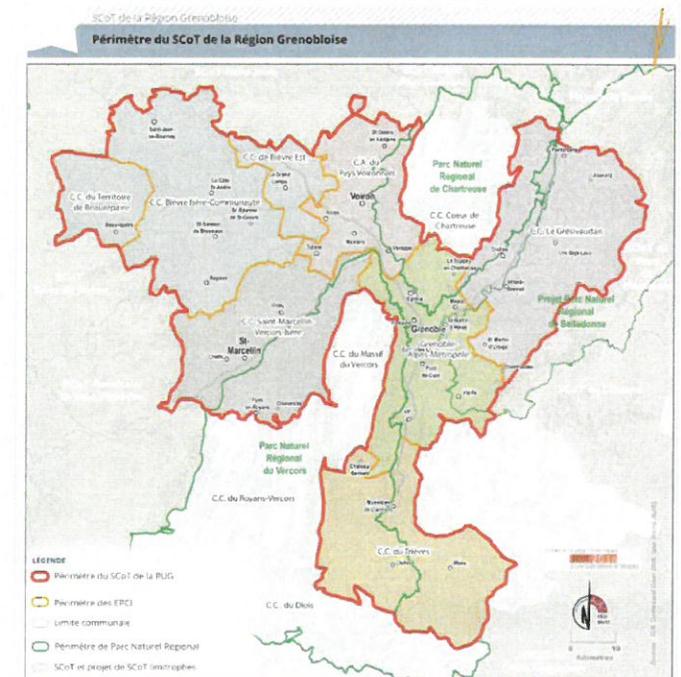
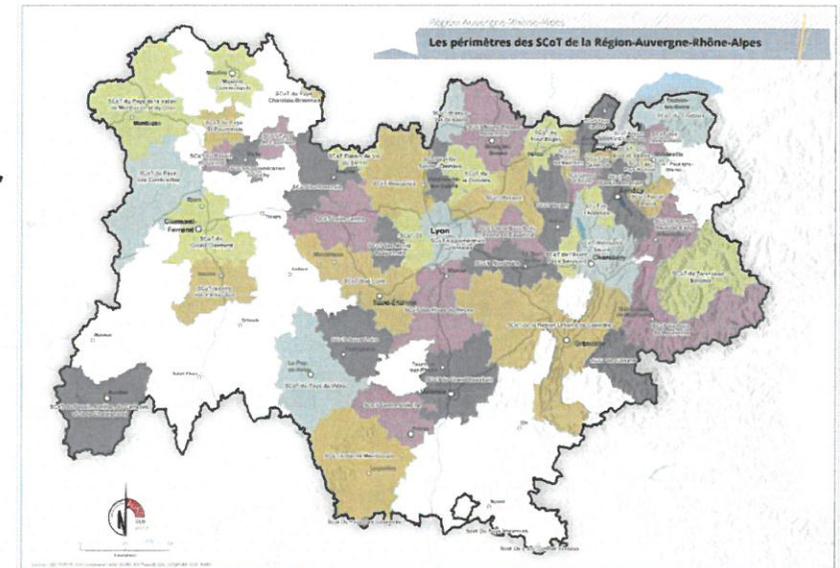
3 / Quels enseignements et questionnements sur le fond ?

4 / Quelques questionnements sur la forme

Sommaire de la matinée

- **Le fait métropolitain et les rapports avec les territoires voisins : une question pour les « centres et les franges » du SCoT**
 - Eclairages sur le fait métropolitain
 - Inter SCoT Lyonnais
 - Inter SCoT / PNR Sillon Alpin
 - Tour de table

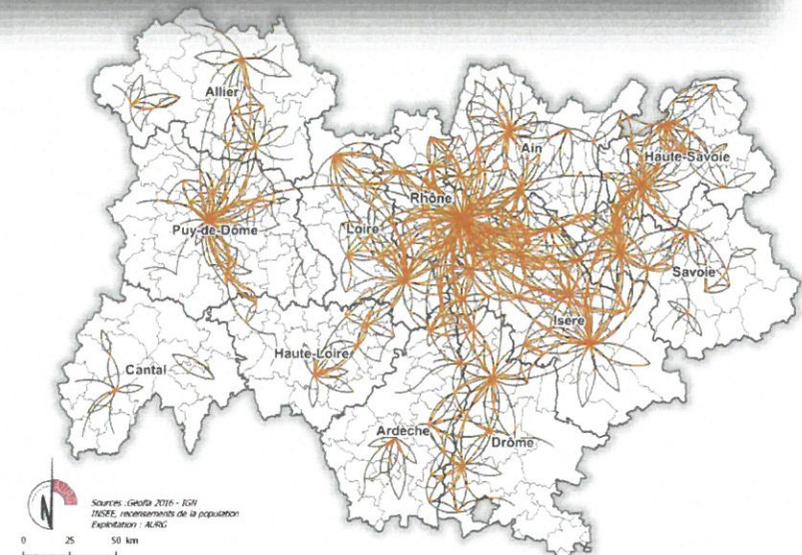
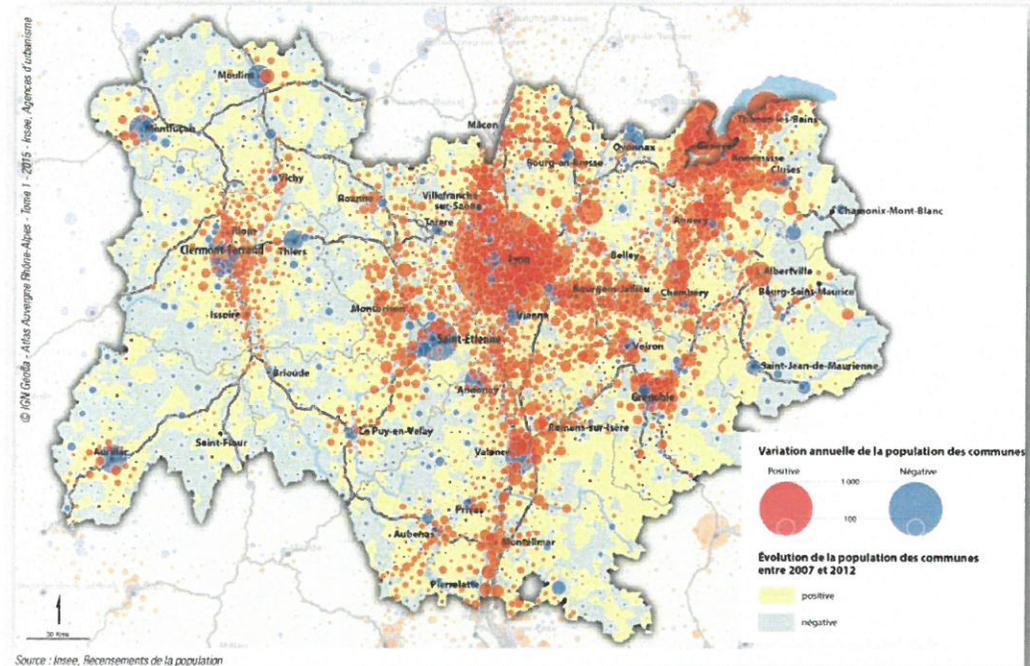
- **Opportunités et modalités d'un travail entre territoires de la région grenobloise : pôle métropolitain ? Actions à géométrie variable ? EP SCoT ?**
 - Actions inter territoriales en cours et rappel du protocole de mise en œuvre du SCoT
 - Pistes ouvertes par le SCoT Sud 54 (Nancy)
 - Tour de table



Fait métropolitain >> Benoît Parent de l'Agence d'urbanisme

- **Éléments d'éclairages des dynamiques à l'œuvre sur AuRA :**
 - Évolutions des couvertures en SCoT, de la carte des EPCI
 - évolutions démographiques et des emplois
 - État des revenus d'activités et des taux de pauvreté
 - Flux domicile-travail à l'échelle d'AuRA, au sein de la région grenobloise (entre EPCI), entrant dans la RUG et sortant de la RUG

- **Reconnaître le fait métropolitain :**
 - de la description du processus connu de concentration de la population et des emplois, de spécificité du lien centre-périérie...
 - ... à l'intégration de processus différents : échanges, réseaux coopérations, innovations, créations de richesses



Inter SCoT Lyonnais

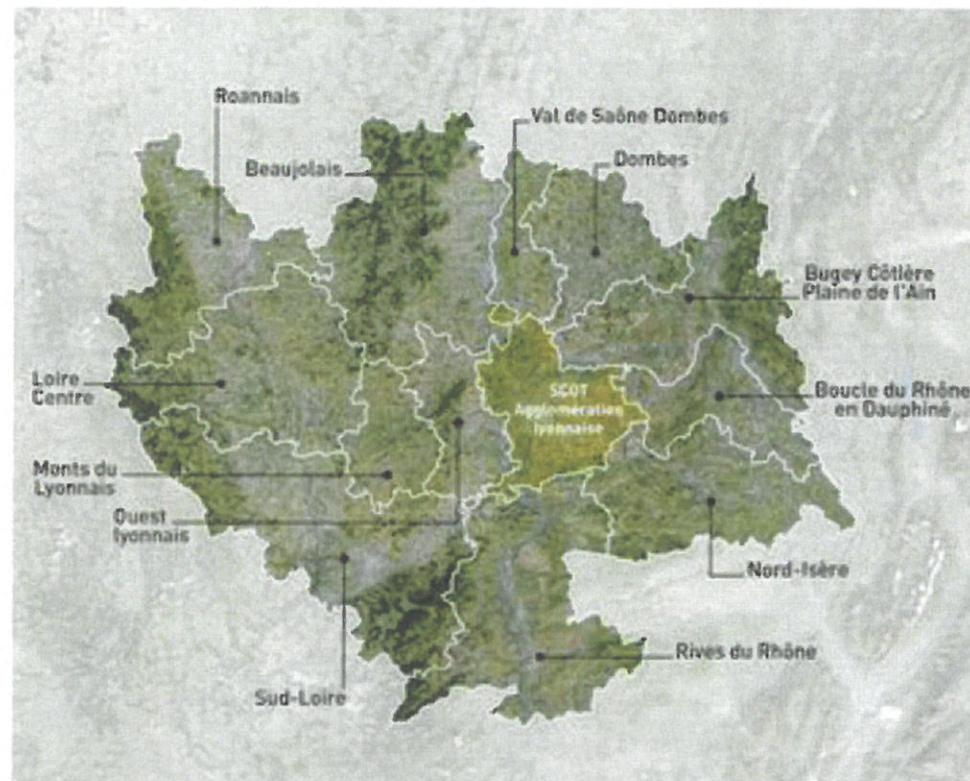
>> Emmanuel Giraud du SEPAL

■ SCoT SEPAL et aire métropolitaine lyonnaise

- **Un SCoT de l'agglomération lyonnaise « étroit »** : 74 communes, 2 EPCI, 1 400 000 habitants, 715 000 emplois, nombreux pôles de recherche, 7 pôles de compétitivité labellisés, 145 000 étudiants
- **Une aire métropolitaine vaste** : 1 000 communes, 3.2 millions d'habitants, 1.4 millions d'emplois. L'agglomération lyonnaise représente : 6% du territoire 50% de la population et 50 % des emplois.

■ Inter SCoT et projet métropolitain

- **Démarche initiée en 2002 et officialisée en 2004 par la signature d'une convention** entre les 13 SM SCoT > articulation des projets de planification
- Rencontre des présidents 1 X/an et comités techniques toutes les 6 semaines (chefs de projet SCoT, DREAL, Région, Pôle métropolitain)



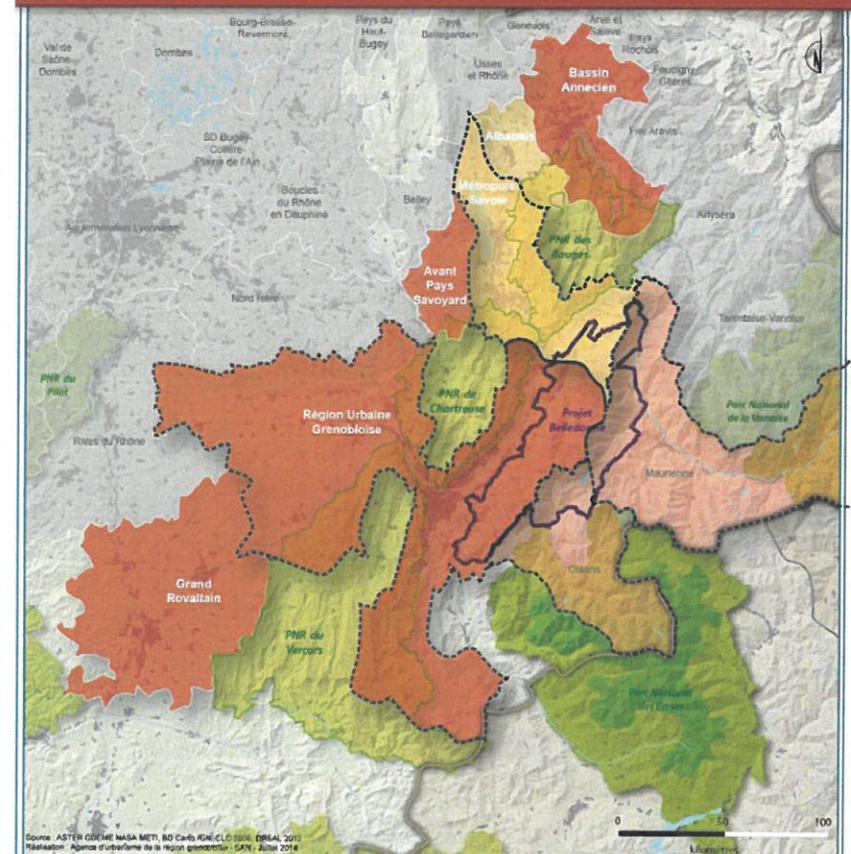
- Animation par le réseau des agences d'urbanisme (200 000 € financés au prorata population/SCoT)
- Mise en cohérence des orientations d'aménagement sous la forme **d'un chapitre commun, dans chaque SCoT, du projet métropolitain**
- **Démarche de coopération** : échanges, coopérations, innovations. Ex. : **Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité** de 2013

Inter SCoT PNR >> C. Buevoz et F. Pontoire de l'AURG, I. Dunod d'ASADAC-MDP

- **Origine** : poursuivre les travaux initiés de la démarche Inter SCoT - PNR du Sillon Alpin (2006/2010)
- **Démarche**
 - Analyse des thématiques transversales des documents-cadres (DOO des SCoT et contenus des chartes de parc) : habitat, espaces économiques, agriculture/forêt, TVB.
 - Entretiens auprès des territoires
- **Enseignements : un cadre de dialogue à établir entre maîtrises d'ouvrage SCoT / PLUi et Parcs face :**
 - aux besoins d'articulation des démarches notamment sur les « zones de recouvrement », dans le contexte d'élaboration des PLUi et de révision des Chartes
 - aux évolutions liées au « SCoT intégrateurs » (fin de la compatibilité directe PLU(i) / Chartes) et aux contenus des futures Chartes et SCoT à construire... ensemble ?
- **Quelles suites à la démarche ?**
 - Vers des relations et instances de discussions plus formelles entre SCoT (vallées) et Parcs (Montagne) ? Vers un InterSCoT-PNR structuré ?
 - Vers une instance de dialogue interterritoriale pour une contribution collective à la Région en vue du SRADDET ?

6 SCoT, 3 PNR, 1 projet de PNR

Que rapproche ces territoires ? Quelles thématiques se répondent « en miroir » entre territoires de vallée et cœurs de parcs ?



Etat d'avancement des SCoT

- Approuvé
- En élaboration
- En modification/révision

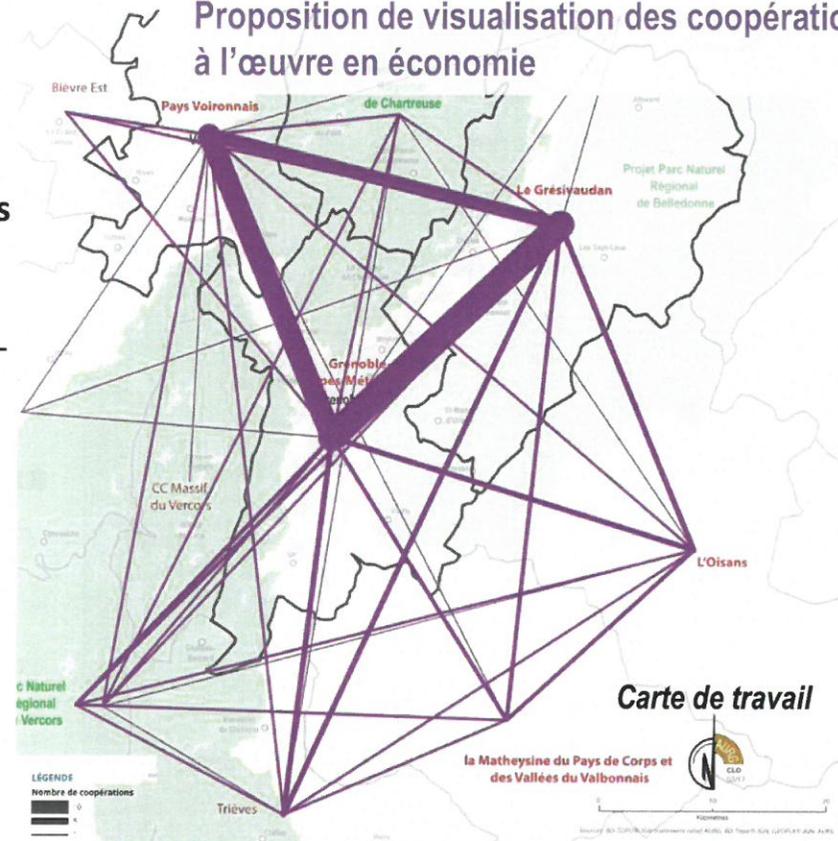
Chartes

- Parcs Naturels Régionaux
- Parcs Nationaux

Actions inter territoriales >> Murielle Pezet-Kuhn de l'Agence d'urbanisme

- **Rappels sur le projet de protocole de mise en œuvre du SCoT de 2013**
 - **Engagements généraux communs :**
 1. S'approprier le SCoT : « **Faire entrer le SCoT dans les territoires** »
 2. Evaluer l'efficacité du SCoT
 3. Evaluer la compatibilité avec le SCoT des POS/ PLU – PLH – PDU
 4. « **Se donner les moyens de faire** » sur habitat, économie, commerce, déplacements, ressources naturelles, agricoles et forestières, qualité de vie
 - **Responsabilités de chacun** sur ces 4 champs pour garantir la cohérence des politiques publiques et l'articulation entre les logiques de planification et de projet : EP SCoT, EPCI, ingénierie technique.
- **Repérage des nombreuses initiatives d'actions interterritoriales**
 - Un long historique de planification à large échelle
 - Des initiatives de coopération autour du Sillon Alpin
 - Une accélération de coopérations inter territoriales mais sur des champs souvent sectoriels :

Proposition de visualisation des coopérations à l'œuvre en économie



- ✓ Economie : participation commune à différents salons (MIPIM, Moutain Planet...), au pôle de compétitivité Minalogic, mutualisation d'équipements agro-alimentaire...
- ✓ Environnement, déplacements, aménagement du territoire

SCoT Sud 54 >> Hervé Nadal et Vincent Cuffini-Valero de MENSIA

Les déterminants du développement des coopérations : le cas du Sud54

✓ L'élaboration du SCoT, une démarche qui a permis :

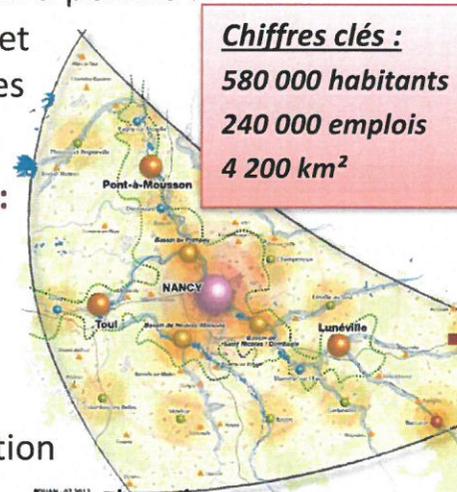
- de renouveler le regard sur le territoire et mettre en évidence les interdépendances
- de consacrer des thématiques partagées
- **de créer une scène politique commune: la « coopérative des 20 »**

✓ L'identification

- les limites de l'exercice
- des sources d'optimisation et mutualisation
- des échelles et modes d'intervention les plus adaptés par politique publique
- et le partage des données financières des EPCI

Chercher le type de valeur ajoutée attendu avec des réponses claires et concrètes

- **Coordination** : faire mieux avec ce que l'on a, faire mieux ce que l'on fait déjà en le faisant ensemble
- **Union** : faire +, avec + de moyens car unis à la bonne échelle
- **Innovation** : faire autrement, avec de nouveaux modèles, en partageant et diffusant l'innovation dans différents domaines



Exemples de cas des solutions concrètes et pragmatiques adoptées par les territoires :

- ✓ Pôle métropolitain lyonnais
- ✓ Assemblée régionale du Genevois français
- ✓ Nantes métropole
- ✓ Toulouse métropole >> *annexe*

Ex. de solutions concrètes et pragmatiques en termes d'économie :

- ✓ Meilleure coordination de l'offre économique
- ✓ Coordination des actions en matière d'implantation d'entreprise
- ✓ Coordination d'actions de promotion, marketing territorial
- ✓ Développement coordonné de filières économiques

En termes de déplacements >> *annexe*

■ Enseignements, constats et questionnements en séance

- Où en est le **réseau des 8 villes** (pm : Lyon, Grenoble, Valence, Chambéry, Annecy, Bourg-en-Bresse, Roanne, Saint-Etienne) ? Ne faut-il pas le relancer et intégrer l'Auvergne ?
- Ce qui caractérise Grenoble, ce ne sont pas les contraintes géographiques (risques, éloignement des flux) mais bien les **synergies entre acteurs, les projets...**
- **De nombreuses coopérations** inter-territoires existent déjà:
 - ✓ face à l'inadéquation des périmètres de production des politiques publiques des EPCI avec les besoins
 - ✓ Travailler ensemble n'est pas un choix, c'est une nécessité pour la vitalité économique
 - ✓ L'absence de pôle métropolitain ne se traduit pas par un manque de coopérations > **ne pas confondre les outils et les objectifs de relations inter territoriales**
- Le **contexte** de recomposition intercommunale et d'évolution des compétences des collectivités est **peu propice à penser le long terme**
- Sentiment désagréable d'être « **un territoire de frange** »

Particulièrement liés au SCoT

- Vaut-il mieux un Inter SCoT, qu'un grand SCoT ?
- Le SCoT met en évidence les interdépendances et les thèmes d'action partagés (mobilité, développement économique, eau)
- Comment favoriser des espaces de dialogue entre EPCI ?
- Dépasser la perception du SCoT coercitif

Pistes de travail identifiées en séance

- **« Construire des coopérations réelles »**
 - ✓ La vision de long terme peut être nourrie par les temporalités courtes à travers **des sujets concrets de coopération** (sans nécessité de transfert de compétence) créant une culture commune. Ex. de la Métropole grenobloise à travers ses coopérations en termes d'énergie, de mobilité, de circuits courts, de relations à la montagne
 - ✓ Trouver les sujets de rapport « gagnant/gagnant » entre territoires, de complémentarités
 - ✓ **Les bases du dialogue inter-territorial** : les enjeux à partager, les intérêts communs à trouver, sortir des débats techniques.
 - ✓ Volonté affirmée de travailler avec les PNR Chartreuse et Vercors, mais aussi avec les territoires voisins : Nord-Isère, bassin chambérien, Rovaltain...
 - ✓ Dans les relations montagne / vallée, les coopérations dépendent des sujets de travail trouvés dans un processus pragmatique : agriculture, tourisme, eau
- Sortir de la confrontation à la problématique des franges en **excluant la nécessité de continuité territoriale** des périmètres de coopération
- **La mise en œuvre des SCoT trouve sa pertinence à travers les PLUi.**
- Pour monter des coopérations, les EP SCoT conviennent pour répondre aux objectifs partagés de renforcer les capacités « de voisiner », « d'habitabilité », de « vivre ensemble » et pas seulement de conforter l'attractivité territoriale

Quelques questionnements sur la forme

- Des interventions éclairantes... mais nombreuses et parfois trop courtes



Diminuer le nombre d'interventions ? Changer leur forme ?

- La configuration des lieux et l'exercice proposé :
 - a placé les élus en situation de réaction individuelle,
 - a généré peu d'échanges entre eux, peu de co-construction



Revoir le format de l'exercice ?

- Prévoir **des temps d'ateliers** pour aborder en plus petit nombre et en format de co-construction/ débat ?
- Prévoir un modérateur / animateur élu ?

Pour aller plus loin qu'1 séminaire par an : quelques pistes à débattre

Enjeux

- Le SCoT et ses travaux de suivi et de mise en œuvre ne se suffisent pas à eux-mêmes... :
 - ... mieux les connecter aux conditions de la réalisation du SCoT : PLUi, PLH, PDU...?
 - ... mieux les connecter aux projets sur des thèmes inter-territoriaux prioritaires?
 - ... travailler aux échelles les plus appropriées ?
- Aider à asseoir des relations inter-territoires apaisées s'opposant à une logique de relations constructives ?

PISTES

1. **Inscrire, dans la durée, à travers le SCoT, une scène de débat inter-territoire**
2. **Voir l'EP SCoT comme une structure pouvant :**
 - **Porter opportunément des projets de coopération volontaire ?**
 - dans une logique de complémentarités par rapport aux compétences des EPCI
 - à des échelles à géométrie variable selon les sujets permettant d'inclure des collectivités non membres (PNR, Département, Nord-Isère...)
 - dans une logique d'allocation efficiente des ressources et de fléchage de crédits de contractualisation nécessaires au montage de ces projets
 - **Relancer l'Inter SCoT / PNR** >> par rapport à l'actualité des démarches de planification
 - **Organiser le partage d'un discours commun pour peser** dans la représentation du « Sud-Isère » au SRADDET, par rapport à l'Etat... ?
 - **Contribuer à conforter le lien avec les massifs ?**
 - **Construire le dialogue avec l'Inter SCoT Lyonnais ?**

Pour aller plus loin : quelques préalables à débattre

DES PRÉREQUIS

1. Une validation / un portage politique de la poursuite de la démarche et du rôle de l'EP SCoT
2. L'organisation **d'un prochain séminaire pour élaborer une feuille de route** afin :
 - d'identifier les besoins, sujets et projets potentiels à partager (communauté de destins)
 - de travailler au cadre de gouvernance et aux échelles les plus appropriées
3. Le fléchage de quelques crédits de lancement
ISSUS : du contrat Métropolisation ? des contrats avec l'Etat, avec la Région ? de participations de membres de l'EP SCoT ?

EN ATTENDANT...

- **Des besoins d'expertise technique?**
 - Conforter l'interconnaissance des EPCI, PNR (notamment données fiscales et financières)
 - Identifier les sources d'optimisation et de mutualisation des politiques publiques
 - Déblayer les thématiques phares à investiguer en termes d'observation, de projets court terme de coopération (co-voiturage, logistique...)
- **Des besoins d'animation d'un dispositif remontant et participatif du type « controverses métropolitaines » ?**